

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

02/11/2023

Séance du jeudi 09 novembre 2023

10 Membres en exercice

07 Membres présents

01 pouvoir

09 Membres votants

Quorum : 06

L'an deux mil vingt trois et le neuf novembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Présents : FALCETTA-GUTIERREZ Nicole, MAGANINHO Miguel, MAITRE-WILDAY Andrew, MILLION-BRODAZ François, MORIN Bruno, NARDOT Jean-Baptiste, PALATIN Maurice, SCHERA Michelle, VIAL Malgorzata.

Absents excusés : RIBAT Marion, SCHERA Michelle.

Pouvoirs : SCHERA Michelle pour MILLION-BRODAZ François

Désignation du secrétaire de séance :

MAITRE-WILDAY Andrew est nommé secrétaire de séance en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur Bruno MORIN, Maire, ouvre la séance à 19h10 minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente du 25.09.2023 ne faisant pas l'objet d'observation est adopté.

1. Déneigement : Viabilité hivernale, Convention de déneigement saison 2023/2024 ; Délibération n° 38-2023.11.09

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années la commune fait appel à un prestataire privé pour assurer le déneigement des voies communales pendant la saison hivernale, la commune doit passer une convention de déneigement pour les voies communales avec ce prestataire. Ayant donné satisfaction lors des précédentes saisons hivernales, M. le maire propose de reconduire l'entreprise DURAND Benoit, agriculteur basé à Yenne pour assurer cette prestation

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

M. le maire propose de conserver les coûts d'astreinte et d'intervention pour la saison 2023/2024 sous réserve des modifications apportées :

-une part fixe de 500,00 € H.T. correspondant à une indemnité d'astreinte ;

-une part variable fixée à 95,00 € H.T. l'heure de déneigement.

Cette prestation s'entend tous frais compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés (le cas échéant) Donne son accord pour la signature d'une convention avec l'entreprise DURAND Benoit, exploitant agricole, domicilié 172 chemin des Ricans 73170 YENNE pour le déneigement des voies communales pour la saison hivernale 2023/2024 ;

2. Bâtiments publics :

2.1 Patrimoine : Restauration des fours communaux – demande de subvention au

Département dans le cadre FDEC ;

Délibération n° 39-2023.11.09

M. le maire indique qu'il a souhaité faire réaliser une étude technique et patrimoniale sur les fours banaux implantés dans chaque hameau de la commune.

Arrivée de Miguel MAGANINHO à 19h20

La société HOFF basée au Bourget du Lac a réalisé ce diagnostic et a rendu son rapport début septembre.

Le chiffrage de la réfection des fours est important il se chiffre de la façon suivante :

Four n°1 : réfection du corps de chauffe chef-lieu : 4 375,00 € HT

Four n°2 : réfection du corps de chauffe et réfection charpente couverture hameau de Petit Villard : 3 3514€ HT

Four n°3 réfection du corps de chauffe hameau de hameau Gratteloup : 4 825,00 € HT

Four n°4 réfection du corps de chauffe hameau de Grand Villard : 5 325,00 € HT

Four n°5 réfection du corps de chauffe hameau de Communal : 6 125,00 € HT

TOTAL HT : 54 164,00 €

Certains fours nécessitent une intervention plus urgente et plus importante que d'autres.

Afin de pouvoir bénéficier d'une éventuelle subvention, M. le maire propose de déposer un dossier global de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FDEC ligne patrimoine rural non protégé ; la dépense subventionnable étant plafonnée à 100 000 € en sachant que la commune possède un taux d'intervention de 40%.

M. le maire précise que pour le four de Petit villard il faut déposer une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) et il précise que les collectivités ayant l'obligation de déposer leur dossier par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre, il faudra en solliciter un.

Nicole FALCETTA-GUTIERREZ demande ce qu'il en retourne du four de Grand villard et de son accès public ; M. le maire répond que son avis sur la question est connu depuis longtemps, pour lui la solution serait de proposer l'achat de ce four au propriétaire de la parcelle d'accès et en reconstruire un autre four neuf ; il indique que ce dossier, pas si simple à géré pourrait être débattu lors d'une prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés (le cas échéant) Mandate Monsieur le maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC ligne Patrimoine rural non protégé et sollicite l'accord pour commencer les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle.

2.2 Mairie/ Salle Polyvalente : Rénovation énergétique - demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Vert et de la DETR/DSIL 2024 ;

Délibération n° 40-2023.11.09 & Délibération n° 41-2023.11.09

M. le maire informe de la tenue de plusieurs réunions ayant eu lieu avec le Conseiller en énergies

du Pôle Transition Energétique du SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie).

En effet, il est apparu que les bâtiments publics, mairie & salle des fêtes ont besoin de travaux de rénovation énergétique.

Une étude menée par un cabinet spécialisé, missionné par le SDES (Efficiencis basé à LYON) présente un certain nombre de mesures et travaux à réaliser.

Une pompe à chaleur AIR AIR remplacerait le chauffage électrique du bâtiment de la mairie et la mise en place d'une VMC double flux pour la salle polyvalente notamment.

Afin de pouvoir bénéficier d'une éventuelle subvention, M. le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert ; le dossier du Bureau d'études thermiques et énergétiques Efficiences sera annexé au dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés (le cas échéant) :

- Mandate Monsieur le maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert et sollicite l'accord pour commencer les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle ;
- Mandate Monsieur le maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou de la DSIL et sollicite l'accord pour commencer les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle.

3. Forêt : Remboursement anticipé du contrat de prêt FFN n° 1164 ;

Délibération n° 42-2023.11.09

Monsieur le Maire rappelle ce dossier notamment la délibération du conseil en date du 17 mai 2018 et informe le Conseil Municipal que la commune avait réalisé 2 peuplements au sein de la forêt communale en 1995 & en 1975.

Il indique d'autre part que :

- la commune a souscrit un contrat de prêt sous forme de travaux N° 1664 auprès du Fonds Forestier National le 31/12/1954. Le montant de la créance s'élève actuellement à 18 737,76 € ;
- les instructions ministérielles (circulaire DGPAAT-SDFB-C2011-3043 du 24-05-2011) prévoient une réévaluation des contrats en tenant compte de la réussite réelle des plantations réalisées. La créance est réévaluée au prorata de la surface restant sous contrat ;
- la DDT (Direction départementale des territoires) et l'ONF (Office Nationale des Forêts) ont réalisé un bilan technique et économique approfondi du contrat détenu par la commune ;
- il en ressort que sur les 13,7 ha de contrat initial, seuls 13,7 ha présentent des peuplements pour lesquels l'objectif de production est atteint ;
- le montant de la créance a été réévalué par la DDT à 18 737,76 € dont 16 771,08 € en capital & 1 966,68 € en intérêts.

Ainsi, la DDT propose à la commune de rembourser par anticipation le montant de la créance réévalué en bénéficiant d'un abattement de 25 %, soit 14 053,32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés (le cas échéant) **ACCEPTÉ** la proposition de la Direction Départementale de Savoie, à savoir le remboursement anticipé du contrat de prêt sous forme de travaux n° 1664 pour un montant de 14 053,32 € ; **DEMANDE** un échelonnement des remboursements sur une période de 5 années ;

4. Questions diverses.

4.1 NOËL 2023 : information concernant le Noël des enfants & des personnes âgées :

M. le maire rappelle l'organisation traditionnelle de l'arbre de Noël par le Comité des fêtes avec animation, distribution de cadeaux aux enfants et pot de l'amitié ; cette organisation demande un investissement certes en termes financier mais aussi en bénévolat ; M. le maire précise que généralement dans les autres collectivités c'est la mairie qui organise ce type de manifestation.

Dès lors, pour cette année, M. le maire propose que la mairie prenne en charge financièrement l'animation de la fête de NOËL sachant que cela se situerait budgétairement entre 500 à 800 € sans engagement pour les années futures.

M. le maire fait un tour de table afin de recueillir l'avis des conseillers ; de l'avis général, cette initiative de la mairie fait l'unanimité ;

Nicole FALCETTA-GUTIERREZ rend hommage aux associations communale en particulier le Comité des fêtes et le club des Montchatois ; elle est d'accord pour une aide financière de la commune pour l'animation mais sans ingérence dans les affaires du Comité des fêtes ; Par digression, elle rappelle que pour aller à la rencontre des habitants il y a d'autres occasions que l'arbre de Noël : la cérémonie des vœux ; l'organisation sur la vie de la commune afin d'échanger avec les habitants comme elle a pu le faire lors de ses mandats ; ...

A ce titre, elle demande si M. le maire a arrêté une date pour ses vœux 2024 ?

M. le maire répond qu'il ne connaît pas encore sous quelle forme cela sera fait mais que si cela se fait en présentiel il faut qu'il se réfère au calendrier des autres maires de l'agglomération afin d'éviter les doublons.

Andrew MAITRE WILDAY rappelle qu'un apéritif a déjà été réalisé au hameau du Petit Villard cette année et qu'il est prévu de l'organiser au sein des autres hameaux mais que cela prend du temps et de l'énergie en termes de préparation.

M. le maire prend acte du constat réalisé par Nicole FALCETTA-GUTIERREZ sur ce qu'elle estime être un déficit ou un manque d'animation/information communale ; en conséquence, il demande à la commission municipale d'animation de se mobiliser pour créer les conditions pour palier à cet état constaté par certain.

Maurice PALATIN indique qu'il souhaiterait connaître le bilan financier du comité des fêtes ; que depuis toujours, le principe avait été posé qu'il n'y aurait pas d'interférences entre le conseil municipal et le comité des fêtes, le CDF assurant seul l'arbre de Noël des enfants sans aucune aide de la commune ; il est d'accord si les autres associations notamment le club des aînés bénéficie aussi d'une aide communale.

4.2 Prochain bulletin municipal : tour de table sommaire du bulletin :

Nicole FALCETTA-GUTIERREZ propose de réaliser un flyer ou bulletin municipal pour le début de l'année 2024, elle distribue un tableau listant les projets d'articles avec les personnes devant écrire les articles.

Elle demande que lui soit transmis les articles pour le 07 décembre prochain.

4.3 CCAS : information prise en charge voyage scolaire d'un enfant scolarisé à l'Ecole de St Pierre de Curtille ;

M ;le maire indique que le CCAS qui s'est réuni le 06 novembre 2023 a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de 150,00 € à l'école de St Pierre de Curtille pour l'organisation d'un séjour pédagogique pour un élève domicilié sur la commune.

4.4 M. le maire donne son accord pour la création d'un point d'éclairage public en led au fond du hameau du grand villard.

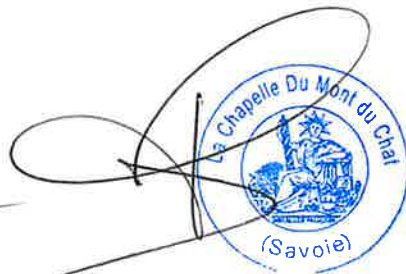
L'ordre du jour étant épuisé, M le maire lève la séance à 21h15

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

**Ainsi fait et délibéré,
Suivent les signatures au registre**

N°	DELIBERATIONS/Objet
038-2023.11.09	DENEIGEMENT Viabilité hivernale Convention de déneigement saison 2023/2024
039-2023.11.09	PATRIMOINE RESTAURATION DES FOURS COMMUNAUX Demande de subvention au Département dans le cadre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) Patrimoine rural non protégé
040-2023.11.09	PATRIMOINE – BATIMENTS PUBLICS RENOVATION ENERGETIQUE Mairie & Salle Polyvalente Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Vert
041-2023.11.09	PATRIMOINE – BATIMENTS PUBLICS RENOVATION ENERGETIQUE Mairie & Salle Polyvalente Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des territoire ruraux) et/ou DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local)
042-2023.11.09	FORET COMMUNALE REEVALUATION DU CONTRAT DE PRÊT sous forme de travaux N°1664 auprès du Fonds Forestier National (FFN)

Le secrétaire de séance,

Le Maire.

<i>Membres du Conseil</i>	FALCETTA-GUTIERREZ Nicole	SCHERA Michelle <i>Pouvoir à MILLION BRODAZ François</i>	MAGANINHO Miguel
MORIN Bruno	MILLION BRODAZ François	NARDOT Jean-Baptiste	PALATIN Maurice
RIBAT Marion <i>excusée</i>	VIAL Margaux	MAITRE-WILDAY Andrew	